



GUIDE DU NOUVEL HABITANT

Bienvenue chez vous !



Bruges

Édito



Chères Brugeaises, chers Brugeais,

Vous avez emménagé à Bruges il y a quelques jours, quelques semaines ou peut-être quelques mois, et je vous souhaite la bienvenue dans notre ville. Passée les démarches liées à votre installation, j'espère que vous aurez le temps de découvrir votre nouvel environnement de vie.

Maire depuis 2010, je suis sincèrement attachée à notre commune où je réside depuis 32 ans. Mon équipe municipale et moi-même sommes très attentifs à son développement maîtrisé, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour tous et dans tous les quartiers. **Un cadre de vie reconnu, comme en témoigne notre classement à la 9^e place des villes de Gironde où il fait bon vivre et à la 251^e place du palmarès national*.**

Dans une métropole en pleine expansion, je suis fière de vivre dans une ville au patrimoine naturel remarquable, et de contribuer à le préserver. Savez-vous ainsi que Bruges compte 49,6% d'espaces verts et bleus, dont la plus grande réserve naturelle périurbaine d'Europe ? La réserve nationale des Marais de Bruges, le Parc des Jalles et leurs trésors de biodiversité vous attendent toute l'année.

Je suis également fière d'être le Maire d'une municipalité aux services publics nombreux, variés, de proximité et toujours adaptés aux besoins des administrés. **J'ai ainsi souhaité vous faire parvenir ce guide, qui présente brièvement les services municipaux qui pourraient vous être utiles dans les premiers temps de votre vie à Bruges.** Vous y trouverez des informations pratiques pour faciliter votre quotidien et vous orienter dans certaines de vos démarches administratives.

Je vous invite également à noter le rendez-vous traditionnel d'accueil des nouveaux Brugeais, qui se tiendra le samedi 9 septembre 2023. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire en écrivant un mail à : e-invitation@mairie-bruges.fr.

Je vous renouvelle mes vœux de bienvenue, dans l'attente de pouvoir vous rencontrer et faire votre connaissance.

Brigitte Terraza,
Maire de Bruges,
Vice-présidente de
Bordeaux Métropole

Scannez le QRcode
pour découvrir
les membres du
conseil municipal



*Classement publié en février 2023 par l'association des «Villes et Villages où il fait bon vivre» : 9^e/535 en Gironde et 251^e/34 820 communes de France www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com



MARCHÉS

MARCHÉ DE PLEIN AIR DU CENTRE-VILLE

Depuis plus de 40 ans, le Marché de Bruges prend place chaque **samedi matin** sur l'Esplanade Charles de Gaulle. Soixante commerçants - bouchers, charcutiers, poissonniers, maraîchers, fleuristes et bien d'autres - donnent rendez-vous aux Brugeais **de 8h à 13h**.

MARCHÉ DE PLEIN AIR DU TASTA

Le marché de plein air au Tasta vous accueille chaque **mercredi**, place Jean Moulin. Producteurs, commerçants et foodtrucks vous y attendent nombreux pour la vente et la dégustation de leurs produits. Horaires d'hiver : **de 16h à 19h (novembre > mars)**. Horaires d'été : **de 16h à 20h (avril > octobre)**.

DÉPLACEMENTS

TRANSPORTS EN COMMUN

Le réseau de transports en commun est TBM (Transports Bordeaux Métropole) :

- Tramway ligne C : arrêts *Gare de Bruges, Ausone, La Vache*.
- Tramway ligne D : arrêts *Sainte Germaine, Champs de course-Treulon*.
- Bus lignes 6/ 15/ 29/ 35 / 72 / 73

VÉLO

- 32,6 km de voies cyclables.
- 5 stations Vcub à Bruges : *Hôtel de Ville, Camping international, Les Aubiers, La Vache, Maison municipale du Tasta*.
- 11 sites de transport en libre service (trottinettes et vélos) : *Campilleau, Gare de Bruges, Giratoire du chou, Place Victor Genest, Ausone, Giratoire cistude, Sainte Germaine, La Vache, Cracovie, Place Henri Hernandez, Place Jean Moulin*.

AUTO-PARTAGE

- 1 service d'autopartage à Bruges : 2 véhicules (une citadine et un utilitaire) mis à disposition rue du Réduit. **+d'infos : www.citiz.fr**

Vous pouvez consulter le plan de ville et la carte des mobilités douces sur le site :

www.mairie-bruges.fr rubrique « Transport et mobilités ».

PETITE ENFANCE

La Ville, à travers son Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), propose un accompagnement des familles et jeunes enfants de 0 à 3 ans. Elle dispose de crèches municipales ainsi que d'un lieu d'accueil parents/enfants «La Bulle». Elle anime un réseau de professionnels de la petite enfance, à travers le Relais Petite Enfance (RPE) et conclue des contrats de partenariat avec la CAF.

PÔLE PETITE ENFANCE

21 rue Jean Jaurès
05 56 16 64 90
e-ape@mairie-bruges.fr



ÉDUCATION

Les 5 groupes scolaires, les services de la vie scolaire, des accueils de loisirs et accueils périscolaires, ainsi que de nombreuses associations brugeaises participent à l'encadrement et à l'épanouissement des enfants jusqu'à leur entrée au collège. Un « accueil famille » a été créé au sein de l'Hôtel de Ville pour rassembler en un seul lieu toutes vos démarches : inscriptions à l'école, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs, au restaurant scolaire, paiement des factures...

ACCUEIL FAMILLE

87 avenue Charles de Gaulle
05 56 16 80 63 ou 05 56 16 80 76 ou 05 56 16 48 86
e-scolaire@mairie-bruges.fr ou e-periscolaire@mairie-bruges.fr

ACTION SOCIALE

Au sein de la Maison Municipale du Tasta, le service d'Action Sociale est votre interlocuteur pour vous accompagner dans vos démarches (demande d'aide sociale, logement, transport...)

MAISON MUNICIPALE DU TASTA

63 rue André Messager
05 56 16 80 83
e-solidarite@mairie-bruges.fr

SÉCURITÉ

La police municipale est composée de 9 agents qui oeuvrent quotidiennement pour assurer votre sécurité. Pour ce faire de nombreuses mesures sont mises en place : caméras de vidéo protection dans toute la ville, équipement dissuasif des équipes, missions de proximité (patrouille, sensibilisation auprès des publics jeunes et seniors, opération tranquillité vacances...). Les horaires de présence sont les suivantes : de 7h à 20h en semaine et de 8h à 18h le samedi.

SERVICE POLICE MUNICIPALE

Avenue Charles de Gaulle
05 56 16 48 90
e-policemunicipale@mairie-bruges.fr

ACTES D'ÉTAT CIVIL

Acte de naissance, de décès, reconnaissance d'un enfant, mariage, pacs... toutes ces demandes sont traitées par le service état civil.

SERVICE ÉTAT CIVIL

87 avenue Charles de Gaulle
05 56 16 80 80
e-etatcivil@mairie-bruges.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

Vous avez besoin de demander une Carte Nationale d'Identité (CNI) ou un passeport ? Vous devez faire votre pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr avant de prendre rendez-vous au guichet unique en mairie : www.rendezvousonline.fr ou en scannant le QR-Code ci-dessous :

SERVICE CITOYENNETÉ

87 avenue Charles de Gaulle
05 56 16 80 80
e-accueil@mairie-bruges.fr



INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales concerne les nouveaux Brugeais : si vous venez d'emménager, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. En effet, l'inscription n'est pas automatique lorsque vous déménagez.

L'inscription se fait en ligne directement sur le site www.service-public.fr rubrique « Demande d'inscription sur les listes électorales ».

SERVICE ÉLECTIONS

87 avenue Charles de Gaulle
05 56 16 84 25
e-accueil@mairie-bruges.fr



CULTURE

ESPACE CULTUREL TREULON

L'Espace Culturel Treulon accueille un grand nombre de spectacles de théâtre, danse, musique, cirque... et des séances gratuites de cinéma. Il est aussi un lieu de création, d'apprentissage et d'expression artistiques. La grande salle de spectacle est d'une capacité de 455 places assises et de 1 000 places debout.

Avenue de Verdun
05 56 16 77 00
e-ect@mairie-bruges.fr

→ Accéder à la programmation de saison et à la billetterie : www.espacetreulon.fr

LUDO-MÉDIATHÈQUE LE CHÂTEAU

Située en cœur de ville, la ludo-médiathèque de Bruges s'est installée dans le Château Treulon entièrement réhabilité. Ce site patrimonial datant du XVIIIe siècle est désormais un lieu de lectures, de jeux et de vie pour toutes et tous. Une extension enterrée de 400 m² ainsi qu'un théâtre de verdure ont été créés pour offrir de larges possibilités de rencontres.

Parc Treulon - 6 rue du Carros
05 56 16 64 18
ludomediathèque@mairie-bruges.fr

→ Accéder à l'agenda trimestriel et s'inscrire : www.ludomediathèque-bruges.fr

CARTE JEUNES

Une carte gratuite pour des sorties culturelles, sportives et de loisirs pour les jeunes (de 0 à 26 ans) de la Métropole. Grâce à elle, vous pourrez vous rendre chez plus de 150 partenaires et bénéficier de tarifs réduits.

cartejeune@bordeaux-metropole.fr
05 56 10 22 81

→ Obtenir sa carte : cartejeune.bordeaux-metropole.fr

ASSOCIATIONS

Plus de 100 associations sont présentes sur la commune et proposent un panel d'activités tout au long de l'année. Entre sports, loisirs, culture, éducation, nature et actions humanitaires, il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Vous avez l'occasion de rencontrer les nombreuses associations qui participent toute l'année au dynamisme de la ville, lors du traditionnel rendez-vous de rentrée, le Salon des associations, organisé le premier week end de septembre.

→ Découvrez l'annuaire des associations : www.mairie-bruges.fr rubrique « Associations » ou en scannant le QR-Code ci-dessous :

FORUM DES ASSOCIATIONS

68, Avenue de Verdun
05 56 16 77 61



DÉCHETS

La propreté de la ville est un enjeu fort pour préserver le cadre et la qualité de vie. Elle sollicite l'implication de tous et s'organise sur le territoire par la prise en charge des déchets (détruits, recyclés ou valorisés). Selon le type de déchet, différentes démarches sont indiquées afin d'en garantir la bonne gestion.

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le ramassage des déchets ménagers et recyclables est géré par Bordeaux Métropole. Lors de votre arrivée sur la commune, les bacs gris (pour les déchets ménagers) et verts (pour les déchets recyclables) sont fournis par Bordeaux Métropole.

Jour de collecte des bacs gris :

→ Lundi et vendredi : collecte à partir de 5h30. Sortez votre bac la veille au soir.

Jour de collecte des bacs verts :

→ Mercredi : collecte à partir de 5h30. Sortez votre bac la veille au soir.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès de la mairie au : 05 56 16 80 80. Les déchets ou objets sont à déposer sur le trottoir la veille du rendez-vous, sans gêner le cheminement piéton.



DÉCHETTERIE

Le centre de recyclage de Bruges, est situé rue André Sarreau. Il est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 (fermé le mardi matin) et de 13h15 à 18h. Toute l'année sauf jours fériés. Vous pouvez y déposer vos déchets verts, électroniques, encombrants, gravats ...

→ Accès à la déchetterie :

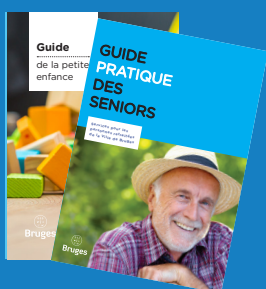
Pour accéder gratuitement aux centres de recyclage de Bordeaux Métropole, dont celui de Bruges, vous devez être muni de votre macaron «Centre de recyclage Bordeaux Métropole» disponible en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile.

S'INFORMER

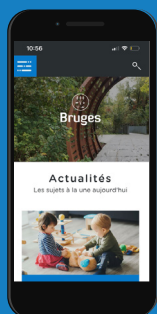


> Le magazine de la ville, « Burges le mag' », trimestriel d'information sur la vie de la commune est distribué dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des Brugeais tous les 3 mois : mars / juin / septembre / décembre.

> Les lettres du Maire sont également distribuées dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des Brugeais ; en fonction de l'actualité.



> L'ensemble des supports édités par la ville : plans, plaquettes, guides, sont à retrouver en ligne sur le site de la ville : www.mairie-bruges.fr ou directement à l'Hôtel de Ville et à la Maison Municipale du Tasta.



> Le site de la Ville : www.mairie-bruges.fr, vous donne accès à l'agenda des événements, à l'ensemble des actualités, à l'annuaire des associations, aux démarches en ligne, aux informations sur les travaux ...

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :



Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h



Bruges